

NOTRE MONDE NOS HISTOIRES
690, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTREAL (QUEBEC) H3A 1E9
T. 514 398 7100 F. 514 398 5045
WWW.MUSEE-MCCORD.QC.CA



Mémoire du Musée McCord Stewart

Pour un pacte culturel entre le Musée et l'État

Faire mémoire vive aujourd'hui pour demain

Présenté au ministère de la
Culture et des Communications
Août 2016

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Fondé en 1921, le Musée McCord est une institution muséale majeure, un acteur incontournable de la vie culturelle de Montréal. Il se consacre à la préservation, à l'étude et à la mise en valeur de collections qui documentent l'histoire sociale de Montréal d'hier et d'aujourd'hui. Sa mission est de rendre l'histoire accessible à tous, de célébrer la vie d'ici, ses gens, son peuple, ses communautés. Témoin du passé et tourné vers l'avenir, le Musée McCord traite de questions qui reflètent les aspirations citoyennes des Montréalais.

En 2013, le Musée McCord et le Musée Stewart se fusionnaient constituant ainsi une entité muséale qui détient l'une des plus importantes collections historiques en Amérique du Nord, un patrimoine collectif de plus de 1 500 000 objets, images et manuscrits, témoins de l'histoire sociale et de la culture matérielle de Montréal.

Engagé dans sa communauté, le Musée McCord Stewart prend une part active à la vie associative du réseau muséal et collabore avec de nombreuses institutions muséales au Québec, au Canada et à l'étranger par des prêts d'objets et des échanges d'expositions. Il accueille près de 180 000 visiteurs par an à ses expositions, ses programmes éducatifs, ses conférences et ses activités d'animation et de médiation culturelle alors que son site WEB est visité par plus de 1 300 000 personnes. Il entretient également de nombreux partenariats, notamment avec Héritage Montréal, l'Université du Québec à Montréal, l'Université Concordia, le CHUM et EXEKO.

Le Musée McCord Stewart a entrepris un important chantier qui vise à doter la métropole d'un grand Musée d'histoire de Montréal, un lieu dynamique et interactif de diffusion de ses collections, un carrefour innovateur de rencontres, d'accueil et d'intégration, un espace culturel d'envergure qui contribuera au rayonnement de Montréal partout au Québec, au Canada et à l'étranger.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Culture et Éducation : la langue, les arts, l'histoire

Dans toute société, la culture est une affaire d'État et l'éducation en est le fondement. Sans une formation fondamentale et une maîtrise de la langue française – assise de notre identité – la politique culturelle ne saurait à elle seule atteindre les finalités qu'elle poursuit. Le lien intrinsèque entre Culture et Éducation se traduit également par le maintien d'une formation fondamentale en Art et en Histoire.

Le défi du Musée : la société en mutation

Le musée contribue au mieux-être de la collectivité. Ses actions citoyennes, adaptées aux changements sociaux et démographiques, ont décuplées. D'organisme culturel traditionnel, le Musée est devenu un acteur social de premier plan, un « passeur de culture » ouvert sur sa ville, ses quartiers et ses institutions, au service d'une clientèle élargie et hétérogène.

Les ressources numériques

L'accomplissement de la mission élargie et mutante du Musée doit s'appuyer sur une actualisation de ses ressources numériques afin d'étendre l'accès à ses collections et enrichir l'expérience du visiteur.

Le financement des musées : la consolidation du réseau muséal et l'économie de partage

Les mandats et les responsabilités des musées, particulièrement ceux des musées majeurs, se sont accrus alors que le financement public a régressé.

Le financement public des musées doit être stable, prévisible, indexé et récurrent. Le plan d'avenir de ce financement passe par une accentuation du partage des ressources entre les musées et par une complémentarité des missions.

La création d'un Conseil des musées

Les enjeux qui confrontent les musées et les problématiques qui en découlent requièrent une évaluation experte, objective et indépendante de leur performance et de l'efficacité du réseau muséal, à l'instar de celle que produisent le CALQ et à la SODEQ.

INTRODUCTION

Le renouvellement de la politique culturelle du Québec interpelle au plus haut point le milieu culturel. Il lui impose un temps de réflexion sur les finalités de la politique culturelle actuelle en regard de l'évolution extraordinaire de la société au cours du dernier quart de siècle. Les mutations profondes qui se sont manifestées dans toutes les sphères de la société ont modifié le profilage de l'identité citoyenne, son rapport à sa culture, les conditions des pratiques artistiques et les missions des institutions culturelles, dont celles des musées.

Acteur culturel de premier plan dans la société montréalaise et québécoise, le Musée McCord Stewart se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de contribuer au renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Dans le présent mémoire, il réaffirme le rapport essentiel entre Éducation et Culture et l'importance primordiale de l'enseignement de la langue française. Il retrace, à cet égard, la contribution pertinente du Musée en tant que relai et partenaire de l'État dans le développement éducatif et culturel du citoyen.

Évoquant la place qu'occupe le Musée dans l'écosystème de la culture, il expose ensuite les grands enjeux qui le confrontent, ses défis actuels et futurs, notamment en ce qui concerne son financement public et l'intégration des ressources numériques.

Il formule enfin des recommandations relatives aux conditions optimales qui lui permettront de remplir sa mission de recherche, de conservation et de diffusion du patrimoine collectif.

CULTURE ET ÉDUCATION : LA LANGUE, LES ARTS, L'HISTOIRE

Le cahier de consultation du ministère de la Culture et des Communications pose la question : « Comment la politique culturelle peut-elle contribuer à la promotion et au renforcement du français comme assise de la culture québécoise ? » (p. 19). En effet, l'État québécois et son ministère de la Culture et des Communications placent la langue au cœur de la dimension culturelle et affirment qu'elle est l'« assise de notre identité ».

Mais, en 1992, la politique culturelle du Québec allait plus loin en affirmant la nécessité de « consolider la dimension culturelle du système d'éducation » (p.15) et, partant, recommandait de « mettre en place des mécanismes permanents de concertation entre le ministère de l'Éducation et celui des Affaires culturelles » (p. 106). Si au cours du dernier quart de siècle nombre d'actions de concertation visant à enrichir les programmes scolaires en matière d'art et de culture ont été réalisées entre ces deux ministères, force est de constater, comme le note le Cahier de consultation, que, en ce qui concerne la langue, « la situation du français reste précaire au Québec ». (p. 19). Il apparaît donc essentiel qu'en amont d'une politique culturelle chargée de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française, doit prévaloir une politique éducationnelle de connaissance et de maîtrise de la langue. Par ailleurs, l'initiation aux arts et à l'histoire doit demeurer au cœur de la formation fondamentale dans tous les programmes d'enseignement des niveaux primaire, secondaire et collégial.

Concerné par ces enjeux, le Musée McCord Stewart joue un rôle de premier plan au travers les programmes éducatifs variés qu'il déploie. Il est un relais de l'École auprès des élèves et des étudiants, contribuant à l'enrichissement des connaissances de leur histoire tout en leur ouvrant des horizons inexplorés sur des événements marquants de leur culture. Il est aussi un partenaire indispensable de l'État dans l'apprentissage de la langue, notamment auprès des citoyens immigrants qu'il introduit à la langue de leur terre d'accueil par le biais de l'histoire et de la culture de la ville dans laquelle ils ont choisi de vivre.

CULTURE ET ÉDUCATION : LA LANGUE, LES ARTS, L'HISTOIRE

RECOMMANDATIONS :

1. Considérant son mandat en matière de promotion de la langue française, le ministère de la Culture et des Communications doit :
 - reconnaître le rôle fondamental du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport dans l'apprentissage de la langue française à tous les niveaux d'enseignement;
 - renforcer et étendre la concertation avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et en particulier avec le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) par l'établissement de stratégies communes et complémentaires d'apprentissage et de promotion de la langue française.
2. Considérant les rapports intrinsèques entre Culture et Éducation, considérant la nécessité de maintenir la formation fondamentale à tous les niveaux d'enseignement :
 - le ministère de la Culture et des Communications doit promouvoir auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'importance de l'enseignement des arts et de l'histoire pour les élèves des niveaux primaire et secondaire et pour les étudiants du niveau collégial.
3. Le ministère de la Culture et des Communications doit renforcer la concertation avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans la promotion de la langue française dont il soutient les actions citoyennes initiées par des musées.

LE DÉFI DU MUSÉE : LA SOCIÉTÉ EN MUTATION

La politique culturelle (1992) et l'énoncé d'orientation sur les musées (1994) ont affirmé le rôle du Musée et reconnu sa contribution essentielle dans la protection et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel. La politique muséale « Vivre autrement la ligne du temps » (2000) établissait un plan d'action visant à soutenir les musées et à consolider le réseau muséal du Québec.

Cependant, au cours des dernières années, la « ligne du temps » a subi de fortes secousses. Les profondes mutations qui se sont opérées, tant au plan social que culturel, ont occasionné des tensions contradictoires dans une société en quête de nouveaux repères.

Le Musée a vu sa mission culturelle se transformer, son rôle social s'étendre, ses responsabilités s'accroître, ses actions citoyennes devenir plurielles. Il a, de ce fait, résolument tourné la muséologie vers le visiteur qui, autrefois circonscrit dans l'espace du musée est, aujourd'hui, autant dans les salles que virtuel. Ce visiteur de tout statut, de tous âges, de toutes origines se confond dans une collectivité hétérogène qui réclame des services diversifiés.

À titre d'exemple, le Musée McCord Stewart, dans le cadre de son mandat de promotion et de diffusion du patrimoine historique, a initié des activités socio-éducatives et d'animation destinées à des clientèles variées : gens des Premières Nations, itinérants, réfugiés, immigrants, clientèles en centre d'hébergement, en milieu hospitalier, en milieu scolaire et universitaire.

Ainsi, l'espace du musée, devenu lieu d'interactions et d'animations, aire de rencontres, de dialogues et de débats, se déploie aussi hors de ses murs, à la rencontre du citoyen.

LE DÉFI DU MUSÉE : LA SOCIÉTÉ EN MUTATION

RECOMMANDATIONS :

4. Que la politique culturelle reconnaisse les responsabilités nouvelles et accrues du musée envers le citoyen, particulièrement dans les grands centres urbains et les régions à forte densité démographique.
5. Que la politique culturelle prévoit, parmi ses objectifs prioritaires, une refonte de la politique muséale afin de refléter l'impact des mutations sociales, démographiques et culturelles particulièrement sur les institutions muséales majeures.

LES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Le développement exponentiel des technologies de l'information, l'avènement du numérique et, en corolaire, le déploiement de nouveaux moyens d'appréhension, de communication et de rétention du savoir, étendent le champ des connaissances, en simplifient et en accélèrent l'accès. L'outil numérique est une « valeur ajoutée » qui contribue, commente Thomas Piketty ¹, à la croissance du plus important capital, le « capital savoir ».

Pour le Musée, source inestimable du savoir patrimonial, l'avènement du numérique modifie substantiellement les fonctions de conservation des collections et ouvre à de nouvelles stratégies de diffusion de celles-ci tant dans des expositions qu'en ligne. En ce qui concerne les collections, les outils numériques procurent au chercheur et au conservateur des ressources flexibles de documentation du patrimoine et facilitent la recherche. La numérisation des collections est donc un des enjeux majeurs de l'avenir du Musée. Elle vise à donner accès aux chercheurs à de plus larges pans de sa collection et à offrir aux visiteurs en ligne un prolongement d'une expérience au Musée. Dès lors, la collection tout entière du Musée s'actualise en tant que « mémoire vive » d'un passé relayé au présent pour l'avenir.

L'outil numérique enrichit, par ailleurs, l'expérience du visiteur au musée. En salle, l'exposition se transforme. Le rapport du visiteur à l'objet a muté du visuel au tactile et le parcours qu'il emprunte devient plus fluide, plus informatif et interactif. Les besoins du Musée en ressources numériques sont devenus primordiaux et incontournables. Le financement public alloué aux musées dans le cadre du plan culturel numérique du Québec a constitué une amorce positive. Il a permis de poursuivre la numérisation de collections et d'enrichir pour le visiteur l'expérience du Musée. Cette initiative ne doit toutefois pas être que ponctuelle. Elle doit se déployer dans un plan concerté et à long terme, car le travail de numérisation demeure un vaste chantier en friche qu'il faut cultiver.

1- Le Capital au XXI^e siècle, Éd. du Seuil, 2013

LES RESSOURCES NUMÉRIQUES

RECOMMANDATIONS :

6. La politique culturelle du Québec doit faire de la numérisation des collections des musées, notamment des musées d'histoire, une priorité.
7. Considérant les retards accumulés dans la mise en œuvre de la numérisation des collections et dans l'intégration du numérique dans le développement des expositions et des activités éducatives :
 - des fonds spéciaux doivent être alloués pour en intensifier la numérisation;
 - à l'instar du fonds d'aide au renouvellement d'expositions permanentes, un fonds de ressources numériques doit être établi sur un horizon de 5 ans, et les fonds alloués aux musées à ces fins doivent être récurrents.

LE FINANCEMENT DES MUSÉES

Une aire de développement

Avec la création du ministère des Affaires culturelles au début des années 60 et, en 1992, l'adoption d'une première politique culturelle, l'État québécois a établi les grandes finalités en matière de culture : assurer une éducation culturelle, encourager la création, doter le Québec de ressources culturelles et en soutenir le développement, favoriser l'accès à la culture par le plus grand nombre de citoyens. Les politiques et les ressources mises en place durant le dernier demi-siècle ont servi d'impulsion à l'établissement d'institutions d'enseignement des arts, à l'émergence de plusieurs générations d'artistes et d'artisans et à la création d'organismes culturels majeurs. Parmi ces organismes culturels, l'État a sanctionné, accrédité et soutenu des musées et des centres d'archives dans leur mission de conserver, d'interpréter et de diffuser le patrimoine collectif.

Le temps de la consolidation

La politique muséale a, à la suite de la politique culturelle, poursuivi le développement des musées et contribué à la consolidation du réseau. Toutefois, les objectifs de consolidation de la politique muséale ont laissé nombre de musées sur leur appétit quant au plan de financement qu'elle entendait mettre en œuvre. En effet, en dépit de quelques rattrapages financiers ponctuels, l'omission d'un plan de financement concerté et à long terme, le défaut d'une indexation soutenue de la valeur des subventions ajustées au taux d'inflation, la non-récurrence et, parfois, les diminutions impromptues des subventions ont entraîné une lente et régulière décroissance des ressources financières des musées pendant que les mandats et les responsabilités qui leurs étaient confiés et reconnus, croissaient. L'État qui, au cours du dernier demi-siècle, a accrédité, reconnu et subventionné les musées, a maintenant la responsabilité de consolider leur financement.

LE FINANCEMENT DES MUSÉES

RECOMMANDATION :

Le temps de la consolidation

8. Le Musée McCord Stewart affirme l'importance de consolider le financement des musées :

- Les objectifs énoncés dans la politique muséale d'« encadrer la consolidation du milieu » (p. 19) notamment par un financement adéquat, soutenu et indexé, doivent être poursuivis;
- Des ressources additionnelles doivent être consenties aux musées afin de rétablir, en toute priorité, la valeur des subventions de la décennie précédente, indexée au coût de la vie;
- Le Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales reconnues (PAFIM) doit être doté d'un plan de financement à long terme, communiqué aux musées, afin de leur permettre de gérer avec efficacité et prévisibilité les ressources publiques dont ils sont imputables;
- Le financement des musées doit être horizontal et interministériel. L'action du ministère de la Culture et des Communications doit s'exercer en synergie avec les ministères qui ont la responsabilité de contribuer au développement culturel du Québec notamment, les ministères de l'Éducation du Loisir et du Sport; de l'Enseignement supérieur; du Développement durable et de l'Environnement; des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; de l'Emploi et de la Solidarité sociale; de la Santé et des Services sociaux; de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; des Affaires autochtones; des Relations internationales et de la Francophonie; du Tourisme; des Forêts, de la Faune et des Parcs; de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

LE FINANCEMENT DES MUSÉES

La post-consolidation : pour une économie de partage

La révolution numérique et ses nouvelles plateformes ont tissé de nombreux réseaux sociaux entre individus, regroupements et collectivités. Elles ont favorisé l'émergence d'une éthique de solidarité, d'un sens communautaire aigu et ont ouvert de nouvelles avenues dont celle d'une économie de partage. Peut-on, dès lors, songer, pour les musées, à une **économie de partage culturel**? Par-delà la consolidation du financement des musées que nous avons évoqué plus haut, une aire de post-consolidation, caractérisée par des collaborations, des échanges, des partenariats et des fusions entre musées ne doit-elle pas advenir?

Cette réflexion est particulièrement pertinente pour les musées d'histoire. Au Québec, en effet, 57 % des institutions muséales et 79 % des musées privés ont pour thématique première l'histoire. (Politique Muséale, p. 13). Pour la seule région de Montréal, 32 musées sont des musées d'histoire, d'archéologie et d'ethnologie (Source OCCQ) dont 15 d'entre eux forment le Regroupement des musées d'histoire. La question du nombre de musées et de la force de son réseau était déjà évoquée dans la politique muséale qui observait qu'un « réseau effectif reposerait sur des efforts de concertation, de collaboration et de mise en commun dans tous les domaines d'action des institutions muséales » (p. 38).

Au cours des 20 dernières années, le milieu muséal a réalisé de nombreuses initiatives exemplaires de mise en commun de ressources.

LE FINANCEMENT DES MUSÉES

La post-consolidation : pour une économie de partage (suite)

Au-delà des prêts d'objets et d'échanges d'expositions entre les musées, des regroupements de services et des fusions d'organismes ont été effectués avec succès, notamment : les fusions du Musée des arts décoratifs (2000) et du Musée Marc-Aurèle Fortin (2006) avec le Musée des beaux-arts de Montréal; l'intégration au Musée de la Civilisation du Musée de l'Amérique française (1995) et du Musée de la Place Royale (1999); la création du Centre des collections muséales de Montréal (2003) et, plus récemment, l'entente de regroupement entre le Musée McCord et le Musée Stewart (2013). Des partenariats et des regroupements réussis dans d'autres secteurs de la culture ont induit une réflexion sur l'économie de partage de services en culture. 3

La fusion des Musées McCord et Stewart, deux musées d'histoire ayant des vocations, des collections complémentaires similaires, et des thématiques convergentes de conservation, d'interprétation et de diffusion du patrimoine historique, illustre de manière éloquente les avantages de l'économie de partage: croissance de la valeur patrimoniale de la collection, regroupement des expertises, élargissement des champs thématiques d'exposition, intégration de services éducatifs, de diffusion et de gestion, concentration de ressources destinées au maintien des infrastructures d'une institution élargie et consolidée. Fort de cette expérience, le Musée McCord Stewart estime que le réseau des musées d'histoire offre un potentiel considérable et qu'il y a lieu, au sein de celui-ci, d'intensifier les collaborations, les échanges de compétences et les politiques d'acquisition concertées, axées sur la complémentarité des collections. Cependant, un réseau de musées d'histoire ne détient force et efficacité que si chaque musée mise sur sa différence et le réseau sur la complémentarité des missions.

3- Les projets **Les Écuries** (théâtre), **la Maison de la Danse** (danse), le **FTA** (fusion du Festival des Amériques et du Festival International de la Nouvelle Danse) en témoignent. Par ailleurs, l'étude **Le Théâtre en question**, réalisée par Robert Spickler et Jacques Vézina (automne 2015) recommande des changements substantiels dans l'écosystème du théâtre et propose diverses mesures visant à limiter le nombre de compagnies ayant des missions similaires.

LE FINANCEMENT DES MUSÉES

La post-consolidation : pour une économie de partage

RECOMMANDATIONS :

9. La politique culturelle doit, dans le but d'optimiser les ressources consacrées aux musées :

- énoncer des mesures visant à renforcer et consolider le réseau muséal québécois;
- soutenir, par des mesures incitatives, des études d'impact, des plans d'affaires et un financement approprié, la fusion entre musées dont les missions sont similaires;

10. Considérant la force d'attraction touristique des musées majeurs dans les grands centres urbains, mais aussi vers les autres régions du Québec et vers les organismes culturels de plus petite taille;

considérant que le tourisme culturel représente pour Montréal plus de 25 % du flot touristique annuel (source : Tourisme Montréal 2015);

considérant les retombées économiques qui s'ensuivent pour la métropole;

considérant que la présence de musées d'envergure dans la métropole favorise et contribue au rayonnement national et international de Montréal :

- La politique culturelle doit favoriser la création, dans les grands centres urbains, de musées de plus grande envergure et mieux dotés, afin d'enrichir les services culturels offerts aux citoyens, d'accroître le flot de visiteurs touristes, de favoriser les retombées économiques et d'étendre le rayonnement et le prestige de ces grandes villes au plan national et international.

LA CRÉATION D'UN CONSEIL DES MUSÉES

À maintes reprises au cours des dernières décennies, le milieu muséal, dont le Musée McCord Stewart 2, a réclamé la création d'un organisme indépendant pour les Musées similaire au CALQ et à la SODEQ.

La création d'un tel organisme national pour les musées permettrait de porter un regard objectif et expert sur les grands enjeux qui les concernent notamment, les avancées de la muséologie, les règles et principes de financement, l'accréditation et l'évaluation des organismes, la sanction de musées majeurs, les partenariats, le regroupement de services, la fusion d'organismes, la numérisation.

RECOMMANDATION :

11. La Politique culturelle doit favoriser la création d'un Conseil des Musées dont le mandat consistera à :

- mettre en œuvre, évaluer et mesurer l'efficacité de la politique muséale et l'arrimer à la politique culturelle du Québec;
- recommander au ministère de la Culture et des Communications des politiques et des actions afférentes aux affaires muséales;
- établir les programmes, les règles de financement, les évaluations de performances;
- fournir au ministère de la Culture et des Communications un état actualisé de l'efficacité du réseau muséal sur tout le territoire du Québec.

2- Mémoire du Musée McCord « Miser sur la différence », présenté au Groupe de travail sur l'avenir du réseau Muséal, juin 2013

CONCLUSION

« Il n'y a d'homme qu'historique » 3.

Dans ce monde mutant qu'il habite, qui l'environne, qu'il appréhende et qu'il ressent dans ses fibres, qu'il veut comprendre dans ses origines et inscrire dans sa modernité, le musée d'histoire lui est un repère de culture, la « boussole de l'homme moderne dans sa traversée de l'existence » 4.

Acteur social et témoin des oscillations du temps, le musée trace des parcours, établit des relais entre le passé et le présent, interprète les voies de l'avenir à l'aune des chemins déjà parcourus. Ouvert sur le monde, il se projette dans l'avenir avec désir et espérance et avec la confiante certitude en la valeur des enracinements. Là est le terreau d'une culture vivante. Là est la mission d'un musée d'histoire dans l'empan du développement culturel, « décider ce que nous voulons transporter de l'ancien monde dans le nouveau, ce que nous voulons conserver intact malgré les incertitudes d'un voyage difficile, les liens que nous ne voulons pas perdre, les paroles que nous voulons encore entendre et les idées que nous ne voulons pas cesser de caresser » 5.

Là est le mandat du Musée du Musée McCord Stewart, un « passeur de culture » engagé, dans un pacte avec l'État, à servir et à promouvoir le développement culturel du Québec.

3- Fernand Dumont. Le sort de la culture p. 32

4- Jacques Rigaud, Libre Culture, Ed. Gallimard, 1990, p. 70

5- Alessandro Baricco, Les Barbares – Essai sur la mutation, p. 223

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Culture et Éducation : La langue, les arts, l'histoire

1. Considérant son mandat en matière de promotion de la langue française, le ministère de la Culture et des Communications doit :
 - reconnaître le rôle fondamental du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans l'apprentissage de la langue française à tous les niveaux d'enseignement;
 - renforcer et étendre la concertation avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et en particulier avec le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) par l'établissement de stratégies communes et complémentaires d'apprentissage et de promotion de la langue française.
2. Considérant les rapports intrinsèques entre Culture et Éducation, considérant la nécessité de maintenir la formation fondamentale à tous les niveaux d'enseignement :
 - Le ministère de la Culture et des Communications doit promouvoir auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'importance de l'enseignement des arts et de l'histoire pour les élèves des niveaux primaire et secondaire et pour les étudiants du niveau collégial.
3. Le ministère de la Culture et des Communications doit renforcer la concertation et encourager les initiatives du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans la promotion de la langue française dont il soutient les actions citoyennes initiées par des musées.

Le défi du Musée : La société en mutation

4. Que la politique culturelle reconnaisse les responsabilités nouvelles et accrues du musée envers le citoyen, particulièrement dans les grands centres urbains et les régions à forte densité démographique.
5. Que la politique culturelle prévoit, parmi ses objectifs prioritaires, une refonte de la politique muséale afin de refléter l'impact des mutations sociales, démographiques et culturelles particulièrement sur les institutions muséales majeures.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Les ressources numériques

6. La politique culturelle du Québec doit faire de la numérisation des collections des musées, notamment des musées d'histoire, une priorité.
7. Considérant les retards accumulés dans la mise en œuvre de la numérisation des collections et dans l'intégration du numérique dans le développement des expositions et des activités éducatives :
 - des fonds spéciaux doivent être alloués pour en intensifier la numérisation;
 - à l'instar du fonds d'aide au renouvellement d'expositions permanentes, un fonds de ressources numériques doit être établi sur un horizon de 5 ans, et les fonds alloués aux musées à ces fins doivent être récurrents.

Le financement des musées

8. Le Musée McCord Stewart affirme l'importance de consolider le financement des musées.
 - Les objectifs énoncés dans la politique muséale d'« encadrer la consolidation du milieu » (p. 19) notamment par un financement adéquat, soutenu et indexé, doivent être poursuivis;
 - Des ressources additionnelles doivent être consenties aux musées afin de rétablir, en toute priorité, la valeur des subventions de la décennie précédente, indexée au coût de la vie;
 - Le Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales reconnues (PAFIM) doit être doté d'un plan de financement à long terme, communiqué aux musées, afin de leur permettre de gérer avec efficacité et prévisibilité les ressources publiques dont ils sont imputables;
 - Le financement des musées doit être horizontal et interministériel. L'action du ministère de la Culture et des Communications doit s'exercer en synergie avec les ministères qui ont la responsabilité de contribuer au développement culturel du Québec notamment, les ministères de l'Éducation du Loisir et du Sport; de l'Enseignement supérieur; du Développement durable et de l'Environnement; des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; de l'Emploi et de la Solidarité sociale; de la Santé et des Services sociaux; de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; des Affaires autochtones; des Relations internationales et de la Francophonie; du Tourisme; des Forêts, de la Faune et des Parcs; de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Le financement des musées

9. La politique culturelle doit, dans le but d'optimiser les ressources consacrées aux musées :
- énoncer des mesures visant à renforcer et consolider le réseau muséal québécois;
 - soutenir, par des mesures incitatives, des études d'impact, des plans d'affaires et un financement approprié, la fusion entre musées dont les missions sont similaires.
10. Considérant la force d'attraction touristique des musées majeurs dans les grands centres urbains, mais aussi vers les autres régions du Québec et vers les organismes culturels de plus petite taille;
- Considérant que le tourisme culturel représente pour Montréal plus de 25 % du flot touristique annuel (source : Tourisme Montréal 2015);
- Considérant les retombées économiques qui s'ensuivent pour la métropole;
- Considérant le rayonnement national et international de Montréal que procure la présence de musées majeurs dans la cité;
- La politique culturelle doit favoriser la création, dans les grands centres urbains, de musées de plus grande envergure et mieux dotés, afin d'enrichir les services culturels offerts aux citoyens, d'accroître le flot de visiteurs touristes, de favoriser les retombées économiques et d'étendre le rayonnement et le prestige de ces grandes villes au plan national et international.

La création d'un Conseil des musées

11. La Politique culturelle doit favoriser la création d'un Conseil des Musées dont le mandat consistera à :
- mettre en œuvre, évaluer et mesurer l'efficacité de la politique muséale et l'arrimer à la politique culturelle du Québec;
 - recommander au ministère de la Culture et des Communications des politiques et des actions afférentes aux affaires muséales;
 - établir les programmes, les règles de financement, les évaluations de performances;
 - fournir au ministère de la Culture et des Communications un état actualisé de l'efficacité du réseau muséal sur tout le territoire du Québec.